Documents et statistiques

I. — Le Coût de la Vie à Vienne (Autriche)

En prenant comme base 1 en 1914 pour chacune des dépenses indispensables à un ménage, on peut se faire une idée de l'augmentation du prix de la vie à Vienne, par les chiffres suivants:

	1914	**Janv. 1921**	**Déc. 1921**
Nourriture	1	62	603
Vêtements	1	134	1.113
Logement	1	2	6
Chauffage-Éclairage	1	39	340
Divers	1	44	352
Dépenses d'ensemble (Fr.)	1	67	595

(Ces chiffres sont donnés par l'Office des Statistiques.)

En décembre 1921, la vie était à Vienne 600 fois plus chère qu'en 1914.

En ce mois d'avril, ces chiffres sont inférieurs à la réalité! Le coût de la vie est, dans son ensemble, environ 800 fois plus fort qu'en 1914.

Convenez que la guerre est une belle chose!

II. — Nombre des Chômeurs secourus en France pendant les derniers

Mois.

(D’après le Journal Officiel.)

Octobre 1921	16.518
Novembre 1921	9.602
Janvier 1922	9.700

Sur ces 9.700 chômeurs secourus (7.531 hommes et 2.169 femmes), on en compte 6.634 dans le département de la Seine.

Je voudrais bien, en regard de ces chiffres, pouvoir inscrire ceux des chômeurs qui n’ont sollicité aucun secours ou à qui on a refusé tout secours.

III. — Résumé de la Situation Sociale en Grande-Bretagne pendant l’Année 1921.

(Chiffres tirés du *Daily Telegraph* du 28 décembre 1921.)

Conflits sociaux et grèves	737
Nombre d’ouvriers en grève	1.735.000
Nombre de journées de travail perdues	87.607.000
Réductions des salaires en 1921 (£)	350.000.000
Nombre de chômeurs anglais:	
En septembre 1921	1.484.829
En octobre 1921	1.554.973
En décembre 1921	1.865.170

Ces chiffres ne concernent que les industries «assurées».

Le nombre des chômeurs des industries non assurées est presque aussi important.

Ce nombre élevé de chômeurs est, parait-il, le gros point noir

de l’horizon économique anglais.

IV. — Le Commerce Extérieur de la Grande-Bretagne en 1921

Importations (£)	1.086.684.000
Exportations	810.243.000

Ces importations et exportations se décomposent ainsi:

Importations	
Produits alimentaires (£)	567.246.000
Matières premières	271.175.000
Articles manufacturés	245.045.000
Animaux non destinés à l’alimentation	393.000
Colis postaux et objets non imposables	2.825.000
[/(£)/]	1.086.684.000
Exportations	
Produits alimentaires (£)	67.700.000
Matières premières	113.612.000
Articles manufacturés	615.299.000
Animaux non destinés à l’alimentation	3.567.000
Colis postaux et objets non imposables	10.065.000
[/(£)/]	810.243.000

V. — Cours des Minerais de Fer au 20 Mars 1922

Minerais	**la tonne**
de Briey	15 fr.
de Nancy	10 à 13 fr.

de Normandie	30 à 35 fr.
des Pyrénées	30 fr.

VI. — Coûts des Changes fin Mars 1922

	le franc vaut
À Londres	0 fr. 51
À New-York	0 fr. 45
À Genève	0 fr. 465
À Bruxelles	1 fr. 065
À Berlin	27 fr. 50
À Barcelone	0 fr. 58
À Rome	1 fr. 77

VII. — Cours des Métaux au 31 Mars 1922

	les 100 kilos
Cuivre	340 francs
Étain	773
Plomb	115
Aluminium	650
Zinc	140
Mercure	1.600
Nickel	800
Or	740.000
Platine	3.000.000

VIII. — Durée du Travail dans les différents Pays et spécialement dans les Mines.

(Tiré du *Glückauf* du 7 janvier 1922.)

Allemagne. — À la date du 26 novembre 1918, la journée maxima de huit heures a été instituée dans toutes les entreprises industrielles.

En ce qui concerne les mines, des contrats collectifs ont été passés.

Dans la *Ruhr* (contrat collectif du 21 mai 1920):

Fond: 7 heures, descente et montée comprises;

6 heures, dont 5 au front de taille pour les chantiers au-dessus de 28°;

6 h. 1/2 pour tout l'effectif du fond au cas où plus de 50% de cet effectif travaille à une température supérieure à 28°.

Jour: 8 heures sans pause.

Il en est de même dans les bassins miniers d'Aix-la-Chapelle, de Haute et Basse-Silésie, de Saxe, de Bavière.

Dans les mines de potasse, de fer et de cuivre:

Fond: 7 h.½, descente et montée comprises et pause pouvant aller jusqu'à 12 heure.

Jour: 8 heures sans pause.

Argentine. — Le 6 juin 1919, un décret prévoyant la semaine de 48 heures a été déposé.

Australie. — Depuis le milieu du xix^{e} siècle, la loi de 8

heures est appliquée. Il est question de ramener la durée du travail à 44 heures par semaine.

Autriche. — La loi de 8 heures, votée le 19 décembre 1918, est entrée en vigueur le 1er janvier 1919.

Pour les mineurs, descente et montée comprises.

Belgique. — La journée de 8 heures a été décrétée par la loi du 14 juin 1921.
Pour les mineurs, descente et montée comprises.

Danemark. — journée de 8 heures depuis le 12 février 1919.

Équateur. — Journée de 8 heures depuis 1917.

Espagne. — Les décrets des 3 avril 1919 et 15 janvier 1920 établissent la journée de 8 heures.

Pour les mines, le décret du 10 octobre 1919 établit le poste de 7 heures, comptées de la première descente à la première montée.

États-Unis. — Les cheminots jouissent de la loi de 8 heures depuis 1916.

Les métallurgistes du fer, depuis 1918. Dans les mines de charbons bitumeux, les ouvriers travaillent 8, 9 et 10 heures.

Finlande. — La journée de 8 heures a été établie par la loi du 27 novembre 1917.

France. — Loi du 23 avril 1919: 8 heures au maximum, mais dérogations permises sur avis favorable des inspecteurs du Travail. La loi s'étend à l'Algérie et aux colonies.

Pour les mines, loi du 24 juin 1919. Le poste est de 8 heures, comptées entre les heures réglementaires de descente au puits du premier ou descendant et de montée au jour du dernier remontant.

Grande-Bretagne. — Pas de maximum légal pour la durée du travail.

Dans les mines, 7 heures pour les mineurs et 8 heures pour les préposés à l'aérage, à la surveillance, aux pompes, ventilateurs.

Italie. — Pas de maximum légal.

Par accord entre patrons et ouvriers, la journée de 8 heures a été introduite dans l'industrie mécanique le 1er mai 1919, et dans la métallurgie du fer le 1er juillet 1919.

Luxembourg. — La loi du 14 décembre 1918 fixe la journée maxima à 8 heures.

Mexique. — Journée de 8 heures.

Norvège. — Journée maxima de 8 h. 1/2 et 48 heures par semaine.

Panama. — Journée de s heures depuis 1914.

Pays-Bas. — Journée de 8 heures par la loi du 1er novembre 1919.

Pérou. — Journée de 8 heures depuis le 25 novembre 1918.

Pologne. — 8 heures pur jour et le samedi 6; la semaine de 46 heures.

Portugal. — Maximum de la journée de travail: 8 heures.
Pour les banques, 7 heures.

Russie. — La loi du 29 octobre 1917 fixe le maximum de la journée de travail à 8 heures.

Suède et Suisse. — Maximum: 8 heures par jour.

Tchéco-Slovaquie. — 8 heures par jour.

Dans les mines, la descente et la montée ne sont pas comptées dans les 8 heures.

En janvier 1921, un projet de loi a été déposé.

Semaine de 46 heures, descente et montée comprises pour les mineurs travaillant en dessous de 18°.

Journée de travail réduite à 7 heures entre 18 et 24°; à 6 heures entre 24 et 28°; à 5 heures entre 28 à 30°; à 4 heures entre 30 à 35°.

Le Congrès international des mineurs à Genève, en août 1920, avait adopté la journée de 6 heures.

[/Léon Rouget./]